

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_21_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, C. BEUDIN, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, S. JUGAL, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	L. FORICHON	procuration à	C. QUÉRO
	P. DOUWES		C. BEUDIN
	C. TIPHINEAUD		J-B. PAUL
	M. GRIMONT		M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		N. MONZON
	T. BAYRAK		V. MOREAU
	M. LEGOFF		P. ROUYER
	M. ALOUI		G. BORRELLY

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE REMPLACEMENT DE LA VERRIÈRE DU CENTRE CULTUREL ALAIN-POHER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2131-2,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 21 juin 2023,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 27 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec BRIAND INDUSTRIE SN le marché de travaux de remplacement de la verrière du Centre Culture Alain-Poher pour un montant de 255 726,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, dépourvus d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 30 juin 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 29 juin 2023



Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com